



Préfet des Landes

Mont-de-Marsan, le 21 juillet 2015

Communiqué de presse

Risques de feux de forêt : passage au niveau 2

A compter du lundi 27 juillet 2015 à 00H00, le département sera classé pour une période de 24 heures susceptible d'être prolongée, en niveau 2 (risque sévère) sur une échelle de 3, s'agissant du risque incendies de forêt.

Par conséquent, les travaux mécanisés en forêt ne sont autorisés qu'entre 0 heure et 14 heures jusqu'à un retour au niveau 1.

Il est rappelé qu'il est interdit à l'intérieur des bois, forêts et landes et autour, jusqu'à une distance de 200 m :

- d'utiliser du feu,
- de fumer,
- de jeter tout débris incandescent.

En outre, il est interdit de tirer des feux d'artifice et de procéder à des incinérations, sans autorisation dûment délivrée par le maire de la commune concernée.

Ces interdictions doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

Des informations sur le niveau de risque et les mesures applicables sont disponibles sur le répondeur de la préfecture des Landes au 02.52.60.09.03. Ces informations sont actualisées quotidiennement.

Contact Presse:

Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82
marion.dourthe@landes.gouv.fr

Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 ; 06 37 04 61 13
Thierry.morier@landes.gouv.fr